

Que dire d'autre après les résultats de l'étude européenne publiée le 15 mai dans la revue de l'Académie des sciences américaine, qui montre que l'intensification de l'agriculture est la cause majeure du déclin des populations d'oiseaux, devant le réchauffement climatique, du fait de l'utilisation massive des intrants de synthèse (engrais et pesticides) ? Ces données proviennent du programme de suivi paneuropéen des oiseaux communs, réalisé sur plus de 20 000 sites dans les 28 pays d'Europe. Le constat vient renforcer les données précédentes (Muséum national d'Histoire naturelle en France par exemple) : perte de 25 % des espèces suivies sur les 37 années d'étude, et jusqu'à 60 % de perte pour les espèces des espaces agricoles.

Coïncidence le lendemain, le 16 mai, les sénateurs français adoptaient le texte dit « Pour un choc de compétitivité en faveur de la ferme France », loi qui permettrait si elle était validé par l'assemblée, aussi bien de « sanctuariser » les mégabassines que d'autoriser le ministère de l'agriculture à suspendre une décision de retrait de produit phytosanitaire prononcée par l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'Environnement et du travail).

C'est la Loi LAAF du 13/10/2014 qui a donné à l'Anses, pour les pesticides, la double compétence de l'évaluation des formulations commerciales, et de la gestion des risques (délivrance ou retrait des autorisations de mise sur le marché (AMM), dans le cadre d'un règlement européen (1107/2009).

C'est pourtant ce règlement européen qui est en cause dans l'hécatombe décrite étude après étude par les chercheurs. Rappelons simplement qu'il y a un an c'était l'INRAE (Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement) dans son expertise collective sur l'effet des pesticides sur la biodiversité, qui montrait que les pesticides impactaient tous les niveaux d'organisation biologique, des plantes et champignons aux mammifères en passant par les insectes, les poissons, les amphibiens, les reptiles et les oiseaux. Ce sont les insuffisances de ce même règlement européen qui expliquent les impacts sur les agriculteurs, leurs voisins et également sur les enfants exposés particulièrement pendant la grossesse, que leurs parents soient des professionnels ou des riverains.

Mais est-ce le règlement ou son application ? Ne nous berçons pas d'illusions : il est trop tard pour accoucher, à 27 pays, d'une nouvelle réglementation qui relèverait ces défis. Par contre c'est maintenant que la bataille est engagée pour obtenir un respect absolu de celle adoptée en 2009. A commencer par l'évaluation complète des effets écotoxiques : en pratique les impacts sur les reptiles et les amphibiens ne sont jamais recherchés. Et depuis 2013 les Etats, oui les Etats refusent d'adopter les préconisations de l'EFSA (Agence Européenne de Sécurité des Aliments) elle-même pour l'évaluation des pollinisateurs. On pourrait continuer longtemps cette liste à la Prévert, citons cependant trois chantiers indispensables à nos yeux :

- celui de la dépendance actuelle aux seules données des industriels ;
- celui de l'évaluation des formulations complètes (au lieu de l'évaluation de la seule substance active), reconnue comme indispensable par la Cour de Justice de l'Union Européenne ;
- enfin celui des perturbateurs endocriniens, qui malgré ou plutôt à cause du règlement adopté en 2018, échappent toujours à une régulation efficace (avec ses effets aussi bien sur la faune que sur les humains).

Si l'initiative sénatoriale aboutissait, nous pourrions dire adieu à ces perspectives. Plus probable, il est possible que sans qu'elle soit adoptée, elle pousse dans le sens d'un appauvrissement du débat sur ces questions. Celui-ci pourrait en effet se réduire au soutien, indispensable, à l'ANSES. En oubliant que si elle a permis une évolution des AMM dans notre pays en ne les laissant pas dans le seul giron du ministère de l'agriculture, son propre conseil scientifique a formulé des conclusions

acides concernant « la crédibilité de l'expertise scientifique » de l'agence. Si beaucoup de choses se jouent au niveau européen, les responsabilités nationales sont importantes.

Pour les citoyens et les associations le chantier est énorme : soutenir la Bio, seule alternative à l'agriculture intensive et à la disparition des paysans et de la biodiversité. Soutenir toutes les initiatives renforçant l'application du règlement 1107/2009 [https://eur-](https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:309:0001:0050:FR:PDF)

[lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:309:0001:0050:FR:PDF](https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:309:0001:0050:FR:PDF)

, en collaboration avec les associations françaises et européennes mobilisées sur ce sujet. C'est ce que l'AMLP s'emploie à faire, en particulier dans le cadre de **Secrets Toxiques**.